

LA TRIBUNE LYONNAISE

JOURNAL INDÉPENDANT

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

ABONNEMENTS

Rhône et départements limitrophes, un an..... 6 fr.
Autres départements, un an 8
Étranger, le port en sus.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

33, rue Thomassin, 33, à l'entresol, à Lyon.

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES :
A LYON, au Bureau du journal, 33, rue Thomassin ;
A PARIS, à l'Agence EWIG, 9, rue d'Amboise.

Nous rappelons à nos abonnés qui n'ont pas réglé leur abonnement, qu'ils aient à nous en faire parvenir le montant afin d'éviter les frais de présentation de quittance à domicile. Le meilleur mode de couverture consiste dans l'envoi d'un mandat-poste à l'adresse du Directeur.

A partir du 1^{er} JANVIER 1882, le prix de l'abonnement sera augmenté de DEUX FRANCS pour les nouveaux souscripteurs.

DE LA VALEUR DES BESTIAUX

Concilier les intérêts du producteur avec ceux du consommateur, tel est l'objet de l'économie sociale et tel est notre but.

Est-il vrai que le prix des bestiaux ait une tendance constante à s'avilir ? C'est ce que croit et prétend prouver M. Maniez, dont l'autorité et la compétence ne font de doute pour personne. Mais est-il bien venu de s'appuyer, pour étayer sa démonstration, sur un document aussi contestable que le rapport officiel, destiné simplement à fixer les valeurs douanières des importations et des exportations ? Quoi qu'il en soit, ses considérations — dont nous lui laissons la responsabilité — méritent d'être prises en fort sérieuse considération. Consommateurs et marchands de bestiaux en feront donc leur profit, comme les agriculteurs.

Du reste, ceux-ci doivent s'apercevoir que l'État s'occupe sérieusement de leur venir en aide par tous les moyens et que leurs justes doléances sont désormais écoutées avec la sollicitude désirée par M. Maniez. Ce sera pour lui et pour nous une satisfaction d'avoir pu être aidé, par d'incassantes observations, à hâter l'avènement de ce nouvel état de choses.

Lorsque l'on dit bien haut (écrit M. Maniez), pour se faire entendre un peu de partout, que l'agriculture traverse une crise sans précédent, par suite de l'augmentation croissante de ses prix de revient et de l'état stationnaire ou de l'avilissement de la valeur de ses produits, on ne vous croit pas. C'est peine perdue que de vouloir persuader à certains gens que les cultivateurs sont dans la détresse et qu'ils voient leur situation périlliciter de jour en jour, impuissants qu'ils sont à réagir contre le mal qui les mine. Bien plus, si l'on osait, on vous traiterait de farceurs.

Et cependant rien n'est plus vrai que cet état précaire dans lequel vivent les campagnards.

On n'en trouve pas seulement la preuve dans l'abaissement des fermages — ce qui est du reste la conséquence logique de la diminution des profits agricoles, — mais encore dans les mercuriales officielles. Avec de tels arguments, la contradiction devient difficile, pour ne pas dire impossible.

Ainsi, d'après le rapport présenté par la section de commission permanente des valeurs douanières au ministère de l'Agriculture, relativement à la fixation de ces valeurs pour l'année 1880, que voyons-nous ? Que l'importation des bœufs a été de 68,634 en 1880, contre 107,120 en 1879, soit une différence de 39,000 têtes en faveur de cette dernière année.

A première vue, on dirait que c'est là un excellent symptôme pour notre agriculture, puisqu'elle l'importation a décliné, mais lorsque l'on poursuit plus avant cet examen, on ne tarde pas à constater que la valeur de ce bétail a diminué de 6 0/0 en 1880, après avoir déjà subi une dépréciation de 10 0/0 en 1879.

Aujourd'hui, si l'on jette un coup d'œil sur les cours de nos marchés, on voit qu'ils sont loin de se relever et que les ventes y sont des plus laborieuses. On aura donc, selon toute probabilité, à enregistrer une nouvelle baisse pour 1881.

Voilà la vérité constatée dans des documents officiels.

L'agriculture, et surtout les pays d'élevage qui avaient été jusqu'ici les moins éprouvés, n'ont donc, d'après cette analyse, aucun motif de se réjouir de la situation qui leur est faite, d'autant plus qu'ils n'entrevoient pas le moment d'un retour prochain à des temps meilleurs.

S'il fallait s'en rapporter à certains esprits, peu pratiques il est vrai, on serait tenté d'attribuer cette dépression du prix des bestiaux au manque de fourrage et de paille, c'est-à-dire à des accidents climatiques et passagers. Mais cette manière d'envisager ce phénomène ne nous satisfait en aucune façon, et nous avons la conviction que cette disette n'est qu'un infime appoint dans la dépréciation de cette viande de boucherie.

Pour nous, la véritable cause de cette perturbation, c'est la concurrence américaine.

Bien que, jusque dans ces derniers temps, les arrivages de ce pays aient été presque nuis dans nos ports, il n'en est pas de même en Angleterre, où 180,000 bœufs Durham ont été importés dans le courant de 1880.

Avec une telle concurrence, non seulement nous ne pouvons plus, comme par le passé, exporter ce qui nous voisins notre trop plein qui vient peser sur le marché, mais encore nous sommes obligés de niveler nos prix avec les leurs. — De là cette tendance accentuée à l'avilissement du prix des bestiaux.

Quant aux moutons, l'importation a été de 2,078,685 en 1880, contre 2,023,749 en 1879, soit une différence de 55,000 têtes en faveur de 1880. La baisse a été sur ces animaux de 3 0/0 en 1880, après avoir été de 7 0/0 en 1879. — Les cours pratiqués récemment sont loin d'être rassurants pour l'avenir, et, comme pour les bêtes à cornes, on aura à signaler probablement une nouvelle dépréciation pour l'année en cours.

Les porcs, eux, ont passé par des alternatives bien différentes. Sous l'influence des nombreux arrivages de lard salé, ils avaient baissé de 20 0/0 en 1878. En 1879, les prix ont encore fléchi. Aussi éleveurs et engraisseurs, découragés par ces mécomptes successifs, ont-ils restreints leurs productions dans des proportions considérables. Par suite de ce phénomène, la marchandise est devenue rare et les prix se sont relevés de 18 0/0 l'année suivante. De sorte que, finalement, la baisse est insignifiante sur ces animaux, qui sont loin, il est vrai, de former une branche importante de nos revenus agricoles.

Toutefois, il est bon d'observer que le discrédit, jeté sans doute momentanément sur les lards exotiques, n'est peut-être pas non plus étranger au maintien des cours actuels.

Comme on a pu en juger par cette rapide analyse, les produits animaux ont été fortement entamés par la baisse depuis plusieurs années. La hausse, qui avait prévalu sur les bestiaux jusqu'en 1875, a donc fait place à des tendances contraires, lesquelles sont loin d'être diminuées.

D'où il résulte que les pays d'élevage et de pâturage, qui avaient été jusque dans ces derniers temps moins éprouvés par la concurrence étrangère, vont, à leur tour, voir tarir les sources de leurs profits et assister progressivement à l'amoindrissement de leur richesse.

En présence de cette triste situation, qui s'aggrave de jour en jour, comprendra-t-on enfin que l'agriculture a besoin, plus que jamais, d'être dégrèvée et que les doléances de ses représentants doivent être écoutées avec plus de sollicitude ?

LE CUIR

aux Expositions et aux Foires

Un résultat des plus avantageux des Expositions est l'intérêt toujours croissant du public pour la tannerie ; les questions qui agitent cette grande industrie ont pénétré jusque dans les journaux politiques et ne sont plus étrangères au gros de la population ; les sociétés industrielles des divers pays, les Chambres de commerce ont pris à cœur de remédier, dans la limite de leurs forces et de leur sphère d'action, aux maux dont souffre une industrie si importante à tout pays civilisé ; les administrations des forêts, les sociétés de forestiers s'occupent avec activité des moyens de fournir à la tannerie des écorces en qualité, quantité et prix convenables ; les directions des grandes forêts de chêne, en Allemagne, par exemple, voient clairement que la tannerie et la sylviculture sont encore liées entre elles par des liens qu'on ne saurait rompre brusquement sans compromettre l'une et l'autre.

Enfin, les divers gouvernements de plusieurs États européens, imitant en cela le bon précédent créé par le gouvernement américain, s'occupent activement des questions de tannerie ; cet intérêt des gouvernements augmente chaque jour, et c'est là une preuve palpable de l'importance de la tannerie, importance méconnue jusque dans ces derniers temps, même par diverses assemblées législatives, ou au moins traitée avec une légèreté peu excusable.

Ainsi, par exemple, à l'Exposition internationale de la tannerie, à Francfort, les autorités militaires de l'empire d'Allemagne ont examiné avec soin les diverses qualités de cuir qui y sont exposées, ainsi que les outils et les machines servant à la confection des chaussures. Le ministre de la guerre de Bavière y a envoyé une commission spéciale ; le ministre de la guerre du royaume d'Italie s'y est fait représenter par un général qui a pris connaissance exacte des progrès accomplis pendant ces dernières années.

Les commissions envoyées par l'Autriche et la Russie ont déjà achevé leur travail.

Tous ces États ont un intérêt spécial pour la fabrication rapide et convenable des chaussures, cet article si important en cas de guerre, et pour lequel la qualité du cuir joue un rôle au moins aussi grand que la perfection de la confection.

Il y aura en 1882 une Exposition nationale

des produits de l'industrie autrichienne à Trieste. Cette exposition a lieu pour fêter le cinquantième anniversaire de l'annexion de Trieste à l'Autriche ; peut-être le choix de cette place n'est-il pas sans arrière-pensée politique, c'est là une question sur laquelle je ne veux pas m'arrêter. Quoi qu'il en soit, le choix est heureux, géographiquement parlant ; pour l'industrie des cuirs en particulier, si Trieste n'a pas de grandes richesses à faire voir, possède-t-elle du moins quelques fabriques dignes d'intérêt.

L'exposition de Trieste aura lieu du 1^{er} août au 15 novembre, et les bâtiments couvriront une superficie de vingt-cinq mille mètres carrés. La foire de Nijny Novgorod de cette année surpasse en résultats tout ce qui a eu lieu jusqu'ici, ce que démontrent les comptes qui viennent d'en être rendus. La première foire qui ait été tenue dans cette ville a eu lieu il y a soixante-quatre ans, avec un mouvement d'affaires de 51,365,000 roubles. L'importance de cette foire a augmenté chaque année ; en 1880, le mouvement des affaires était de 170,271,933 roubles, et a atteint, en 1881, le chiffre élevé de 246,180,238 roubles. On sait que l'article de cuir est très important dans cette foire.

Les Chemins de fer vicinaux

A la suite de l'inauguration du chemin de fer de Périgueux à Ribérac, M. Lesquillier, le sous-secrétaire d'Etat des travaux publics, s'est rendu à Nontron, où il a prononcé, en réponse à une allocution du maire, un discours dont nous extrayons le passage suivant :

J'esquisais hier le plan d'un réseau de 36,000 kilomètres de chemins à voie étroite que je juge nécessaires pour placer la France au premier rang dans l'industrie des chemins de fer.

Vous me permettrez de rentrer ici dans des détails un peu ardu. Car, comme le faisait si bien remarquer hier M. le maire de Ribérac, les représentants du gouvernement républicain ne viennent pas solliciter des populations de vaines acclamations ; ils viennent étudier les besoins du pays et les moyens d'y satisfaire.

Les 3,000 kilomètres de chemins de fer vicinaux ne coûteront rien au pays.

J'estime que, pour assurer aux capitaux engagés un revenu de 5 0/0, une somme annuelle de 1,000 à 1,500 francs par kilomètre à payer par l'Etat ou les départements sera largement suffisante. Il est évident que ce sacrifice serait immédiatement couvert tant par les revenus directs que l'Etat tirerait des lignes mêmes que par l'augmentation du rendement des impôts actuels résultant du développement de la richesse publique. Il faut ajouter que les nouvelles lignes seraient des affluents des grandes lignes actuelles, qu'elles augmenteraient leur trafic et qu'elles réduiraient ainsi les charges que ces grandes lignes font peser sur le budget de l'Etat.

La loi actuelle des chemins de fer d'intérêt local est applicable au nouveau réseau dont il s'agit. Mais je ne crois pas que cette loi donne des résultats bien sérieux. Elle fait peser sur les départements des charges aléatoires énormes, et si l'Etat doit être dédommagé par l'augmentation de ces revenus, il n'en est pas de même des départements.

Quelques départements riches profitent seuls de la loi, et comme tous les départements, les riches comme les pauvres, payeront leur quote-part dans les garanties à la charge de l'Etat, cette fois encore les pauvres payeront pour les riches.

Les pauvres payant pour les riches, c'est un système qui ne doit plus avoir cours en temps de République.

Je voudrais donc que l'Etat se chargeât du nouveau réseau. On demanderait seulement aux localités intéressées et aux départements un léger sacrifice, la remise gratuite des terrains, de manière à avoir la certitude de n'entreprendre que les lignes demandées par le pays.

CAISSES D'ÉPARGNE POSTALES

Ouverture du service à partir du 1^{er} janvier 1882

On lit dans le Journal officiel :

En vertu d'un décret du Président de la République, en date du 3 décembre 1881, tous les bureaux de poste de plein exercice seront ouverts au service de la caisse d'épargne postale, créée par la loi du 9 avril 1881, à partir du 1^{er} janvier 1882.

La caisse d'épargne postale est instituée sous la garantie de l'Etat.

La délivrance des livrets est gratuite. Le déposant doit déclarer qu'il ne possède aucun livret, soit de la caisse d'épargne postale, soit d'une caisse d'épargne privée.

Les femmes mariées, quel que soit le régime de leur contrat de mariage, sont admises à se faire ouvrir des livrets sans l'assistance de leurs maris et elles peuvent retirer sans cette assistance les sommes inscrites aux livrets, sauf opposition de la part de leurs maris.

Les mineurs sont admis à se faire ouvrir des livrets sans l'intervention de leur représentant légal. Ils peuvent également retirer sans cette intervention, mais seulement après l'âge de seize ans révolus, les sommes figurant sur les livrets ainsi ouverts, sauf opposition de leur représentant légal.

Chaque versement ne peut être inférieur à un franc. Tout versement doit être d'une somme ronde, en francs sans centimes.

Le compte ouvert à chaque déposant privé ne peut excéder le chiffre de 2,000 fr., versés en une ou plusieurs fois. Le premier versement peut dès lors varier entre 1 fr. (chiffre minimum) et 2,000 fr. (chiffre maximum).

Tout déposant muni d'un livret de la caisse d'épargne peut continuer ses versements et opérer ses retraits de fonds dans tous les bureaux de poste de France de plein exercice.

Un intérêt de 3 0/0 est servi aux déposants par la caisse d'épargne. Cet intérêt part du 1^{er} ou du 16 de chaque mois après le jour du versement. Il cesse de courir à partir du 1^{er} ou du 16 qui a précédé le jour du remboursement. Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt acquis s'ajoute au capital et devient lui-même productif d'intérêts. Les fractions de francs ne produisent pas d'intérêts.

Toute somme versée à un receveur des postes, à titre soit de premier versement, soit de versement ultérieur, donne lieu à la délivrance immédiate d'une quittance à souche. Cette quittance est provisoire, et les versements sont inscrits sur le livret lui-même par le receveur principal et visés par le directeur des postes du département.

Le livret est rendu au déposant contre la restitution de cette quittance, dans un délai de trois jours francs (non compris le jour du versement et les dimanches). Si le déposant le demande, son livret lui est remis à domicile, sans frais, par l'entremise des facteurs.

Tout déposant qui veut se faire rembourser, soit la totalité, soit seulement une portion quelconque de son compte courant, doit adresser directement au ministre des postes et des télégraphes, à Paris, une demande de remboursement indiquant : 1^o le numéro de son livret ; 2^o la somme à rembourser ; 3^o le bureau de poste où il désire toucher.

Les demandes de remboursement sont rédigées sur des formulaires qui sont mises à la disposition du public dans tous les bureaux de poste. Le remboursement a lieu par le retour du courrier et dans un délai maximum de huit jours. Le déposant est informé du jour où il peut toucher.

La demande de remboursement ne peut être faite que par le titulaire du livret. Elle doit être signée par lui, sauf le cas où il ne sait ou ne peut signer.

Tout déposant dont le crédit est suffisant pour acheter 10 fr. de rente au minimum, peut faire opérer cet achat, sans frais, par la Caisse d'épargne postale. L'achat de rente peut être supérieur à 10 fr., si la situation du crédit du déposant le comporte.

Les demandes d'achat de rentes sont adressées directement, par le titulaire du livret, au ministre des postes et des télégraphes, à Paris, sur des formulaires qui sont mises à la disposition du public dans tous les bureaux de poste.

Tout déposant qui désire faire régler son livret en capital et intérêts doit le déposer à un bureau de poste quelconque, et il lui est remis en échange un bulletin de dépôt détaché d'un livre à souche et enonçant que le livret lui sera rendu dans un délai de 15 jours. Le déposant doit indiquer s'il désire que son livret lui soit remis à domicile, par le facteur et sans frais.

Tous les bureaux de poste de plein exercice se chargent également de faire transférer à la caisse d'épargne postale les fonds déposés dans les caisses d'épargne privées et réciproquement.

Les bureaux de poste sont ouverts tous les jours au service de la caisse d'épargne postale.

ALGÉRIE

Les inondations en Algérie. — Causes de la catastrophe. — Irrigation des plaines du Sig et de l'Habra. — Les deux principaux ouadis. — Le barrage du Sig. — Anciens et nouveaux barrages. — Le barrage de l'Habra.

On sait quelle effroyable catastrophe vient de se produire en Algérie, dans le département d'Oran. On a lu les dépêches annonçant que le barrage de l'Habra s'était rompu sous l'effort des eaux, celles-ci s'étaient répandues avec furie dans la plaine et qu'arrêtées par le talus du chemin de fer, elles avaient formé un lac immense, roulant dans ses ondes les débris des villages et des douars, les récoltes et les bestiaux. Des victimes humaines, le nombre n'est pas encore et ne sera probablement jamais connu avec exactitude. Des dépêches l'ont fixé approximativement à huit cents, mais ce chiffre est purement conjectural. Quant aux dommages matériels, il faudra plusieurs mois pour les réparer, d'autant plus que le mouvement désordonné des eaux a provoqué des éboulements considérables, notamment près de Stora, où la montagne est descendue sur une longueur de cinquante mètres, barrant complètement la route sur une hauteur de près de deux mètres.

A quelles causes est dû cet épouvantable sinistre ? Les informations s'accordent à dire que les eaux s'étaient amassées en quantité extraordinaire, une brèche de cent mètres de longueur sur vingt-cinq mètres de profondeur s'est produite dans le barrage de l'Habra, dont la base a été emportée. Les eaux se sont alors répandues dans la plaine, dont la superficie est évaluée à cent mille hectares et qui est, ou plutôt qui était un des plus frappants exemples de ce que l'industrie humaine peut faire pour améliorer les conditions de culture d'une région. Le grand obstacle contre lequel les agriculteurs de la province d'Oran ont à lutter, c'est l'approvisionnement régulier d'eau. Les rivières sont en général complètement desséchées, tandis qu'en hiver la masse énorme d'eau que leur apportent les pluies est une véritable calamité pour la région. Le premier problème à résoudre était donc de régulariser le débit des eaux pour qu'en au-

cun moment, elles ne fissent défaut et ne fussent, en aucune circonstance, un danger. Les ingénieurs y sont parvenus. Le Sig et l'Habra, les deux principaux cours d'eau de la région comprise entre Arzew, Sidi-bel-Abès, Mascara et Mostaganem, ne reçoivent maintenant en toutes saisons que la quantité d'eau voulue et l'excédent devient pour le pays une source de bienfaits. Ce résultat a été obtenu par la construction de barrages qui retiennent les eaux et dont une catastrophe purement accidentelle comme celle qui vient de se produire ne saurait infirmer la valeur.

Etalez devant vos yeux une carte de la province d'Oran. Entre Arzew et Mostaganem, la côte dessine une baie assez prononcée, au fond de laquelle se trouve l'embouchure de la Macta, rivière sur les bords de laquelle, le 28 juin 1835, l'émir Abd-el-Kader infligea aux troupes françaises, commandée par le colonel Tézé, un sérieux échec. En remontant sur la carte le cours de la Macta, on voit qu'elle est formée de la réunion de deux ouadis, le Sig et l'Habra, dont le confluent marque la limite entre les deux plaines de la Macta au nord, et la plaine du Sig au sud. Au-delà de la plaine du Sig, dans la direction méridionale, c'est la plaine de l'Habra. Ces deux plaines forment une sorte de triangle dont les côtés sont dessinés par l'un et l'autre ouad et la base par la route d'Oran à Alger. A l'angle ouest se trouve le village de Perregaux ; à l'angle occidentale Saint-Denis-du-Sig. Au sud de la route d'Oran à Alger, le pays prend brusquement un aspect très accidenté. C'est à travers cette région que coulent la Mekerra, qui devient le Sig à partir de Saint-Denis et l'Hammam qui ne prend le nom d'Habra qu'après de Perregaux après avoir reçu les eaux de l'oued Fergoux.

Le barrage du Sig est à trois ou quatre kilomètres au sud de Saint-Denis. La vallée seules à ce point un étranglement dont le seul est formé par une épaisse couche de calcaire cristallin, jaune coquillier et de formation tertiaire. Les Turcs avaient profité de cette disposition du terrain pour établir un barrage qui servait à arroser la plaine. En peu d'années, celle-ci s'était couverte de riches cultures et de nombreuses habitations ; mais une inondation emporta le barrage et la plaine redevint inculte. En 1843, un nouveau barrage fut commencé par le génie militaire, à la place de l'ancien barrage turc, en vue d'élever les eaux pour les dériver à droite et à gauche de la rivière. Le capitaine Chaplain dirigeait les travaux. Construit entièrement en pierres de taille, le barrage a trente mètres d'ouverture, neuf à dix mètres d'épaisseur, dix mètres de haut, au-dessus du lit et quatre mètres de profondeur en dessous. Il est, à ses deux extrémités, rattaché au blanc naturel de calcaire cristallin. Dans l'épaisseur de maçonnerie, on a ménagé des aqueducs garnis de vannes qui permettent de vider le bassin d'amont ou d'accumuler l'eau de la rivière. Deux massifs de maçonnerie, également munis d'aqueducs et de vannes ont été établis de chaque côté du barrage à l'origine des deux canaux d'irrigation de la vallée, afin d'en fermer l'accès à l'eau, au moment des grandes crues. Ces canaux d'irrigation ont une pente moyenne d'un demi-millimètre par mètre. L'inclinaison du sol a permis d'établir pour le service des usines, des chutes variant de un à trois mètres.

Pour augmenter encore la quantité des eaux qui peuvent ainsi être retenues, on a construit en 1853, un second barrage, superposé au premier. Ce second barrage est constitué par un mur de quinze mètres et demi de hauteur. Au niveau de l'ancien barrage, son épaisseur est de neuf mètres. La face du mur en amont est parfaitement verticale ; celle d'aval est inclinée de telle sorte qu'à la hauteur de douze mètres centimètres l'épaisseur du mur n'est plus que de cinq mètres soixante huit centimètres. Cette face se termine par un plan vertical jusqu'au sommet, couronné par une corniche de cinquante centimètres de hauteur et quarante centimètres de saillie. La longueur du mur, prise à la partie supérieure, est de cent deux mètres et à la partie inférieure de quarante-huit mètres soixante-dix centimètres. Les eaux du bassin d'amont laissent des dépôts terreux, on nettoie ce bassin par des chasses d'amont en aval. Ces chasses sont pratiquées par deux ouvertures ménagées dans la mer. Les prises se font au moyen de tuyaux et de robinets vannes en fonte que l'on manœuvre dans deux chambres ménagées dans l'épaisseur des murs et dont l'entrée se trouve en aval. Le cubage des eaux que peut retenir le barrage du Sig est de 3,275,000 mètres.

Le barrage de l'Habra fait pendant à celui-ci. Il est construit à douze kilomètres au sud de Perregaux. Ses proportions sont énormes. Cette longue muraille blanche ne mesure pas moins de 478 mètres de longueur sur quarante de hauteur et trente-huit mètres quatre-vingt-dix centimètres d'épaisseur à la base. L'eau arrêtée derrière le barrage forme un immense lac qui, se divisant en trois branches, remonte la vallée de l'Oued el Hammera pendant sept kilomètres, celle de Taourzaoum pendant trois ou quatre, celle de l'Oued-Fergoux pendant sept. Les eaux des trois oueds arrivent troubles, mais à la sortie du lac elles ont repris une couleur azurée. L'eau s'écoule vers le bief inférieur par de puissantes vannes qu'un ingénieux mécanisme permet à un homme seul d'ouvrir. La construction a absorbé plus de quatre millions de francs. Elle a été exécutée par une société privée formée par MM. Debrousse et Cohen, à laquelle il a été attribué en échange une concession de vingt-cinq mille hectares dans la plaine de l'Habra.

Lorsque nous aurons dit que le barrage retient quatorze millions de mètres cubes d'eau, on comprendra la force irrésistible de cette

masse s'échappant par une brèche du barrage et arrêtée dans sa course par le talus du chemin de fer, et on ne songera plus à s'étonner des ravages qu'elle a causés.

D^r FABRUS, du Français.

LA SPÉCULATION

L'attitude prise depuis quelque temps par la spéculation continue à appeler l'attention générale. Les conséquences graves qui peuvent surgir de l'entraînement vers les valeurs de crédit préoccupent, à juste titre, les gens d'affaires qui assistent, sans y participer, à cet agiotage effréné qui déplace l'axe véritable du crédit national en éloignant systématiquement des Fonds publics les opérations régulières du marché.

Nous avons cité le *Journal des Débats* qui s'est élevé avec vigueur contre la spéculation qui gagne, depuis quelques mois, toutes les classes de la Société.

Le *Soir*, à son tour, dit que le meilleur moyen de réagir contre ces fâcheuses tendances, c'est de s'appuyer sur des chiffres, et il prend comme exemple l'action du Suez, qui, de 800, cours de de l'année dernière, est montée à 3300.

Prenez, dit le *Soir*, une personne qui n'est pas au courant des affaires, une personne qui n'aurait jamais (il n'y en a pas beaucoup aujourd'hui), qui n'aurait jamais consulté les cours de cette valeur, et apprenez-lui que les actions Suez, qui valaient l'année dernière 800 francs, en valent encore aujourd'hui 3300. Demandez à cette personne que nous supposons joir de son bon sens, l'explication de cette plus-value formidable; que vous répondra-t-elle? Ceci évidemment: c'est que depuis un an les recettes, et par suite les bénéfices de la Compagnie, ont dû quadrupler, sinon quintupler, et que conséquemment les actions du Suez, qui, l'année dernière rapportaient environ 46 fr., vont, pour l'exercice courant, rapporter 150 ou 180 francs. Voilà évidemment la seule explication logique, rationnelle d'une pareille plus-value.

Et bien! ce raisonnement si juste, si vrai, ferait hausser le premier spéculateur ou le premier courtier v-nu! Un pareil calcul, si mathématique qu'il soit, n'a plus de valeur en Bourse aujourd'hui. Le cours de nos valeurs ne doit plus, paraît-il, s'établir, même approximativement, sur leur rendement. On fait aujourd'hui 3300, parce que au moment où l'on était déjà parvenu au cours de 2500 ou 2600, les habiles, ceux qui se disent bien renseignés, vous ont chuchoté à l'oreille, sous les colonnes de la Bourse, que le Suez ferait fin courant plus de 3000.

Et là-dessus vous avez arrêté le premier courtier qui passait, vous lui avez confidentiellement donné l'ordre de vous acheter 200 Suez; votre voisin, qui vous a entendu, en a fait autant, et, de la sorte, deux cents personnes ont donné à la fois leurs ordres d'achat. Tout cela est arrivé à la barre des agents de change au même moment. D'énormes demandes se produisent, et trouvent difficilement la contre partie immédiate, la demande surpassant de beaucoup l'offre. Il s'ensuit que le Suez, qui, au commencement de la Bourse, était à 2600 ou 2700, finit à 2900 ou 3000. Le même fait se produira, trois ou quatre jours plus tard, sur le premier cours de 3000, et, pour peu que cela continue, nous ne désespérons pas de voir sous peu le cours de 4000, les plus ardents parlent même de 5000.

En vérité, on paraît plaisanter quand on raconte de pareilles choses. Et cependant rien n'est plus sérieux.

Car enfin, on cherche vainement l'explication des cours actuels. Oui, certainement, le Suez est une des plus belles et des plus prospères affaires de notre époque; oui, ses recettes et ses bénéfices doivent aller sans cesse en augmentant; oui, chaque année apporte une plus-value considérable sur la décennie correspondante de l'année dernière; mais enfin, tout cela est progressif et mesuré. Nous admettons, sans conteste, que le dividende de cette année sera sensiblement supérieur à celui de l'année dernière; mais en supposant qu'il soit de 20 ou 30 francs même plus fort, cela justifie-t-il une plus-value triple ou quadruple sur le prix des actions? Supposons, par exemple, que le dividende de cette année soit de 60 fr. (et vous verrez qu'il sera loin d'être aussi élevé).

A 3.000 francs, les actions du Suez seraient capitalisées à 2000. Ce taux de capitalisation est-il admissible pour une valeur industrielle, son mise en résumé à bien des aléas, alors que notre Rente perpétuelle se capitalise à près de 3 1/2 0/0?

Par respect pour nous-mêmes, établissons que le crédit de notre pays doit être d'au moins 4 0/0 meilleur que celui de toutes les valeurs quelque bonnes, quelque solides qu'elles puissent être! Nous savons fort bien qu'on nous répondra que la Bourse escompte la plus-value des recettes, qu'elle n'a pas besoin d'attendre qu'elles soient réalisées pour établir les cours.

A ce raisonnement, nous opposerons celui d'un homme réputé de bon sens, et qui disait qu'il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir jeté par terre! Attendons donc, et, quand les événements auront confirmé les espérances, il sera bien temps d'en profiter.

Le *Soir* ajoute:

Nous avons pris à partie le Suez; mais il nous serait facile de multiplier les exemples:

Ainsi, voici les actions des Omnibus de Paris qui ont monté de 230 francs en quelques jours. Savez-vous quelle est la cause de la hausse? Simple, parce que la chambre syndicale des agents de change vient de décider que les actions seraient désormais admises aux négociations à terme. Il n'y a rien de plus. Or, les actions des Omnibus valent 1,600 francs; elles ont donné comme dernier dividende 30 francs. Elles se capitalisent donc à moins de 20/0.

Si nous avons cru devoir appeler l'attention sur de pareils faits, c'est que nous estimons qu'ils présentent de très grands dangers. On sait si nous sommes partisans de la hausse des grands valeurs. Mais nous jugeons utile de nous élever aujourd'hui contre une spéculation haussière qui ne voit plus, qui ne raisonne plus.

Tôt ou tard, à la Bourse qu'ailleurs, la logique reprend ses droits. Et il est évident qu'il viendra un moment où tous les capitalistes comprendront qu'il n'y a plus de raisons pour capitaliser à 1 1/2 ou 2 0/0 des valeurs comme le Suez ou d'autres, aussi bonnes qu'elles soient, alors que nos Rentes, nos obligations, et actions, que nos grandes lignes ou les actions de quelques-uns des plus anciens établissements de crédit se capitalisent à 3 1/2 et même à 4 1/2 0/0.

Renseignements sur les Récoltes

M. le ministre de l'Agriculture vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante prescrivant une enquête périodique sur la situation et le rendement des récoltes.

Cela fera peut-être du bien; cela ne fera certainement pas de mal; mais il y a mieux à faire, c'est de dégrever les campagnes, qui attendent des actes bien plus que des paroles.

Monsieur le préfet,

Au moment de l'année où vient de recommencer la campagne agricole et où s'effectuent les ensemencements d'automne, première opération de cette campagne, je crois nécessaire de vous adresser de nouvelles instructions sur la marche qu'il me paraît utile d'adopter en ce qui concerne les renseignements que votre préfecture est appelée à fournir à mon administration, tant sur la culture des différents produits agricoles que sur le rendement annuel.

Je vous rappellerai que les rapports que vous avez à m'adresser portent sur les cinq périodes suivantes: 1° ensemencements d'automne; 2° semailles de printemps; 3° floraison des grains; 4° évaluation approximative des produits de la récolte (4^e rapport), et enfin 5° état numérique présentant les résultats définitifs de la récolte.

Or, j'ai remarqué que, depuis quelques années, ces renseignements me parvenaient la plupart bien au-delà de l'époque où ils sont appelés à m'éclaircir sur chacun des points précités. Ces retards me paraissent d'autant plus fâcheux que les pays étrangers, où la culture est importante, fournissent au public et par conséquent au commerce directement intéressé dans la question, des informations sur l'état des récoltes dans les délais correspondant presque immédiatement à chaque phase de la culture. Rien ne me paraît dès lors justifier chez nous les lenteurs apportées à produire les renseignements identiques. C'est principalement contre cette tendance que je crois utile de réagir et d'appeler toute votre attention.

Il me paraît indispensable, M. le préfet, que vous preniez toutes les mesures nécessaires pour que votre préfecture soit en mesure de donner, dans les délais les plus courts, les renseignements qui lui sont demandés, de manière à mettre mon administration à même de publier très promptement particulièrement pour les résultats de la récolte de chaque année, les évaluations de la production. L'intérêt qui s'attache à ce que le public soit rapidement informé de ces résultats ne vous échappera pas. Vous n'ignorez pas les préoccupations du commerce des grains au moment de la moisson et la facilité avec laquelle il est, en général, disposé à admettre les évaluations hâtives sur le rendement qui peuvent se produire dans le public. Il me semble donc utile de le mettre en garde contre les renseignements incomplets et qui ont pour conséquence, la plupart du temps, d'exercer une influence sur les prix, et c'est contre cet influence qu'il me paraît désirable de prémunir notre commerce.

C'est à vous, M. le préfet, qu'il appartient de stimuler le zèle et l'activité des agents placés sous vos ordres pour obtenir en temps utile les informations que vous avez à m'adresser.

J'ai l'honneur, en conséquence, de vous indiquer les dates auxquelles je désirerais que vos rapports me parvinssent sur les cinq grandes divisions que j'ai énumérées plus haut:

Ensemencements d'automne. . . 15 décembre.
Semailles de printemps. . . 15 mai.
Floraisons des grains. . . 30 juin.

Vous aurez à donner dans ce troisième rapport les quantités d'hectares ensemencés en céréales de toutes sortes.

Le quatrième rapport présentant les résultats approximatifs de la récolte devra être fourni immédiatement après la moisson, de façon que les renseignements puissent être insérés à l'*Officiel* le 13 août au plus tard; et enfin l'état numérique le 1^{er} novembre pour que les publications puissent être faites vers le 15 du même mois.

Je vous invite, Monsieur le Préfet, à considérer les dates sus-indiquées comme la dernière limite à laquelle chacun de ces rapports devra m'être adressé. Vous recevrez d'ailleurs, comme précédemment, les tableaux que vous aurez à faire remplir et donc je joins ici les spécimens.

Enfin, en ce qui concerne les renseignements que vous me fournirez actuellement pour chaque quinzaine sur la situation des cultures en général, j'ai remarqué qu'ils me parvenaient assez irrégulièrement et que la plupart du temps ils manquaient d'ensemble. Pour donner un caractère d'unité à ces informations qui n'ont de valeur que par la comparaison qu'on peut faire de la situation agricole sur tous les points du territoire, et pour vous permettre de donner plus de précision à ce travail, j'ai décidé que vous m'adresseriez dorénavant, le 1^{er} de chaque mois, un rapport sur les circonstances de toute nature qui ont pu influencer, de quelque façon que ce soit, sur les travaux et le développement de la culture pendant le mois précède, et l'état des cultures dans la dernière semaine du mois écoulé. Ces rapports mensuels, qui remplaceront les rapports de quinzaine, devront m'être envoyés avec la plus grande régularité.

Je crois devoir insister en terminant, Monsieur le Préfet, sur l'importance que j'attache à ce que les instructions qui précèdent soient rigoureusement suivies, et je vous recommanderai également de faire tout ce qui dépendra de vous pour que les éléments des différentes informations que vous aurez à m'adresser soient réunis avec le plus grand soin et la plus grande rapidité et présentent tout le degré d'exactitude désirable.

Recevez, etc.

TRIBUNE DES RÉCLAMATIONS

Logique et procédure criminelle.

On nous communique la boutade suivante, qui cache une réclamation fort sérieuse sous une forme qui l'est moins:

« Que faisiez-vous, il y a trois mois, tel jour, à 10 heures du soir? » demande d'un ton sévère M. Brisardin, juge d'instruction, à Jean Sainpain, inculpé d'avoir volé, la nuit, dans une maison habitée, avec effraction intérieure, la somme de trois francs trente-cinq centimes placée dans un tiroir de la cuisine de M. Prudhomme, rentier à Fouilly-les-Grenouilles.

A cette question rétrospective, Sainpain, qui n'a pas même de mouchoir de poche et, par conséquent, pas d'agenda pour tenir le journal d'une existence dont le hasard est le grand ordonnateur et le firmament le toit, soulève les épaules avec ahurissement et se tait!!

« Vous voyez, vous hésitez, vous ne voulez pas procurer l'emploi de votre temps pendant cette soirée! Ah! vous allez me dire que vous ne vous rappelez pas! je vous donnerai, moi, le temps de rappeler vos souvenirs! Du reste, toutes les preuves vous accablent et votre casier judiciaire est là pour nous prouver que vous êtes bien capable de ce méfait! »

Quant au vertueux M. Brisardin, attaché au râtelier de l'Etat, il serait bien en peine de rappeler dans quel cercle oiseux et oisif il pérorait à l'heure du crime, mais le vagabond qui a le souci de pourvoir, heure par heure, à son existence animale, qui lutte corps à corps avec la faim et le froid, celui-ci doit se souvenir s'il veut échapper aux interminables étreintes de la prévention odieuse, mère de tant d'aveux apocryphes.

Pour se soustraire au *scirel*, arme redoutable il l'avoue, et quelques jours après la Chambre des mises en accusations, qui n'a relevé ni faute d'orthographe commise par le greffier, ni oubli d'une pièce dite de *forme*, conclut au renvoi de l'accusé en cour d'assises, l'exposant ainsi au baigne, tandis que M. le comte Ladislav de Chipowski, banquier de nom, banquier de fait, peut-être duc en Pologne, mais, à coup sûr, chevalier... d'industrie en France, poursuivi (quand il l'est!), pour avoir frauduleusement réalisé sur l'émission des *Placers diamantifères de la Patagonie*, l'honnête somme de trois cent mille francs, sera traduit en police correctionnelle, où les magistrats ne pourront, dans aucun cas, lui infliger plus de cinq ans de prison!

Notre code pénal et notre code de procédure criminelle craquent de toutes parts. Malgré toute la bonne volonté et l'équité des juges assis et du Parquet, bonne volonté et équité auxquelles nous rendons hommage (malgré le ton de notre entrée en matière), la loi punit trop le moyen et non le préjudice causé. Que l'homme qui me soustrait cent francs opere de telle ou telle façon, peu m'importe! Il va sans dire que je ne parle pas du meurtre, des coups et de l'incendie, moyens qui entraînent un dommage distinct, mais que je fais allusion aux circonstances accessoires et aux procédés usités dans la grande cohorte des escrocs de tous pays et de tous poils!

Pourquoi ne pas prendre pour base le dommage causé et augmenter graduellement, suivant un tarif déterminé, la peine applicable? Nos propositions, par exemple, dans tout ce qui est vol, d'apprécier en numéraire le préjudice causé, ou mieux encore le profit probable espéré par le voleur, auquel on pourrait octroyer un jour de travaux forcés par franc, avec augmentation par décimes, suivant la méthode employée? La question est trop grosse pour être traitée si laconiquement; j'y reviendrai donc, si on me le permet.

Notes et Renseignements

Nous apprenons avec plaisir que les deux sociétés d'horticulture qui existent à Lyon se sont entendues afin de faire leurs expositions respectives à des époques différentes.

Il y a mieux encore: des invitations directes seront faites réciproquement à tous les horticulteurs et amateurs, à quelque société qu'il appartienne, afin qu'ils viennent prendre part aux expositions de l'une et de l'autre.

Cette bonne entente donnera un nouveau relief à ces expositions, déjà si intéressantes, des produits horticoles de notre région lyonnaise.

Celle de la société d'horticulture pratique du Rhône s'ouvrira le 4 mai prochain, dans l'établissement des Folies-Bergères.

Celle de l'association horticole lyonnaise aura lieu l'automne prochain. Le lieu et la date précise en seront fixés et annoncés ultérieurement.

L'éclipse totale du soleil. — Un événement assez rare se produira dans le courant de l'année prochaine: nous voulons parler d'une éclipse totale de soleil qui aura lieu le 17 mai prochain et qui sera visible à Lyon.

L'éclipse qui aura une durée totale de cinq heures, commencera à cinq heures précises du matin; elle sera en son milieu à sept heures cinquante minutes et ne se terminera qu'à dix heures vingt-neuf minutes; il est donc certain que ce jour-là, le jour ne commencera que vers midi, ce qui ne laissera pas que de produire des particularités fort curieuses.

La peste bovine venant d'être constatée dans plusieurs localités de l'Allemagne, limitrophes de l'Autriche-Hongrie, l'importation et le transit des animaux vivants des espèces bovine et ovine et de autres espèces de ruminants, ainsi que de leurs peaux fraîches et autres débris frais provenant de l'empire d'Allemagne, du grand-duché de Luxembourg et de l'empire austro-hongrois sont interdits par les frontières de terre et de mer.

Les bureaux de douane de Longwy, Mont-Saint-Martin, Hussigny, Bonvillers, Audun-le-Roman, Auboué, Batiilly, Pagny, Lesménils, Létrécourt, Messules, Arracourt, Igney, Arvircur, Blamont, la Grande-Fosse, Provençères, Wissembach, Plainfaing, Ventrout, Vautremont, La Chapelle-sous Rougemont, Petit-Croix, Delle, Courlevault, Abbeville, Pontarlier et Bellemeur sont fermés à l'importation et au transit des animaux ruminants jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Voici un renseignement qu'il n'est pas sans intérêt de faire connaître:

Le ministre de la guerre vient de décider que les hommes qui ont subi des condamnations pour vol, falsification de denrées, coups et blessures, ne pourront, dans aucun cas, servir dans la section d'administration, qu'ils appartiennent, soit à la réserve, soit à l'armée territoriale.

Ces hommes devront être versés dans un corps combattant.

Les journaux du Nord nous racontent que les canards et les oies sauvages font la procession par grandes bandes vers le midi. Ces messagers d'hiver nous avertissent que nous allons inaugurer la nouvelle année par des froids sibériens.

En présence des avantages dont sont favorisés MM. les vétérinaires et de l'avenir que cette carrière présente désormais aux jeunes gens, nous croyons devoir recommander à l'attention toute spéciale des parents et de nos lecteurs l'Ecole préparatoire aux Ecoles vétérinaires, qui est située, 33, chemin de Montauban, à quelques pas de l'Ecole vétérinaire de Lyon.

Avis aux rentiers.

Le tribunal de commerce de Paris a jugé la semaine dernière une question qui intéresse tous les porteurs de titres étrangers.

Un agent de change avait procuré à un des ses

clients pour un prix supérieur au pair des obligations de chemins de fer autrichiens, déjà sorties dans un tirage antérieur à la vente. A l'échéance des coupons, ces titres ont été retenus et payés à leur valeur nominale.

Le tribunal, pensant que l'agent de change, malgré son caractère officiel, devait être considéré comme un mandataire coupable d'une grave négligence, l'a condamné à rembourser à son client la différence que ce dernier lui avait remise en trop.

Il est une difficulté, cousine germaine de la précédente, dont le tribunal de commerce est également saisi et qui est aussi intéressante pour les rentiers.

Chacun sait qu'il est très difficile souvent pour certains obligations étrangères de constater leur sortie aux tirages, soit que les listes ne paraissent point dans nos journaux financiers, soit même que les banquiers intéressés négligent de les afficher.

Or, il arrive souvent que le porteur d'une obligation et le banquier chargé du paiement des intérêts en France, ne s'aperçoivent de la sortie du titre qu'après une ou plusieurs échéances de leurs coupons.

Les banquiers ont pris l'habitude de retenir sur le montant de l'obligation soit tous les intérêts payés depuis le tirage.

Rien n'est moins légal. Mais comme d'habitude il ne s'agit que d'une somme plus ou moins forte, le porteur, heureux déjà de toucher les fonds, subit la retenue sans trop récriminer.

Il n'en est pas de même dans l'instance pendante devant le tribunal de commerce de la Seine. Le banquier et le porteur se sont aperçus, seulement en 1881, de la sortie des obligations, qui a eu lieu en 1873, et le banquier a voulu retenir, selon la coutume que l'on cherche à établir, sur le montant du remboursement, tous les intérêts échus depuis huit ans.

Cette fois, la brèche ne s'est pas laissée tondre humblement. Le tribunal est saisi. Nous ferons connaître sa décision.

Le journal *La Femme*, publie les statuts d'une nouvelle société: Celle des Enfants Nouveaux-Nés. Nous extrayons de ces statuts l'article 2, à titre de curiosité:

« La Société a pour but: 1° De prévenir les infanticides en accueillant dans la maison des nouveaux-nés l'enfant, qu'elle soit sa religion, l'origine de sa naissance, et en l'élevant gratuitement jusqu'à l'âge de 3 ans; 2° de permettre à la mère qu'une gêne momentanée ou tout autre cause oblige à se séparer de son enfant, de s'intéresser à lui et de le voir aussi souvent qu'elle le pourra; 3° d'aider à la malheureuse mère qui se trouve sans ressources en lui procurant du travail ou un emploi.

« La Société a aussi pour but de faire de la Maison des Nouveaux Nés une école de la mère où les jeunes filles par leurs fréquentes visites aux enfants pourront s'initier aux soins à donner à ces petits êtres et d'éveiller chez la petite fille le sentiment de la solidarité en la faisant s'intéresser à un pauvre enfant dont elle deviendrait la petite mère adoptive. »

NOUVELLE PORCELAINE. — M. Lauth, directeur de la manufacture nationale de Sèvres, vient, après de longs mois de recherches, d'expériences et d'essais, d'arriver à un résultat important pour la fabrication et la décoration des porcelaines.

On sait que, jusqu'ici, les porcelaines ont été décorées par une peinture spéciale; des couleurs opaques sont appliquées sur la pièce à décorer, qui est ensuite soumise à une cuisson. Or, comme la plupart des couleurs se volatilisent au grand feu, il ne reste au peintre sur porcelaine qu'une gamme restreinte de tons qui supportent les hautes températures des fours, mais en y perdant toujours de leur éclat.

M. Lauth a trouvé une porcelaine spéciale qui reçoit admirablement les émaux, lesquels jusqu'à présent, s'écaillaient au feu et arrachaient la porcelaine elle-même. Grâce à l'invention de M. Lauth on pourra, maintenant, appliquer les émaux sur la porcelaine avec plus d'éclat que sur la faïence.

M. Lauth a été aidé dans ses recherches par M. Vogt, chimiste de la manufacture, et par M. Giraud, son préparateur.

Les spécimens de ces premiers travaux ne laissent plus aucun doute sur les progrès que viennent de faire la fabrication et la décoration des œuvres de céramique de la Manufacture nationale.

Fabrication des aiguilles. — A Borette, qui est le centre de production d'aiguilles le plus important du continent, on compte cinq séries d'opérations: 1° la conversion du fil d'acier en aiguilles brutes; 2° la trempe et le recuit; 3° le polissage; 4° le triage des aiguilles polies; 5° la mise en paquet.

La conversion en aiguilles brutes comprend vingt opérations, dont les principales sont: le calibrage du fil, le dévidage, le découpage en morceaux de longueur égale à deux aiguilles. L'aiguiserie ou empoignerie s'opère avec des meules en grès. A l'aide d'un doigtier en cuir, l'ouvrier tient une cinquantaine de fils. Ceux-ci rouissent sous l'action de la meule.

Il se produit des poussières de grès et d'acier qui, autrefois, frappaient de phthisie les ouvriers au bout de dix à quinze ans; mais, à l'aide de ventilateurs puissants qui aspirent toutes les poussières, on est parvenu à garantir les ouvriers contre le danger de cette terrible maladie.

Après l'aiguiserie, on coupe le fil en deux, on fait l'appâtissage de la tête; on recuit, puis on perce ces têtes une à une avec un poinçon d'acier. Ce sont des enfants qui font cette opération, en moins de temps qu'il ne le faut pour le décrire. Un autre enfant troque les aiguilles, c'est-à-dire enlève la parcelle d'acier détachée par le poinçon; ensuite se fait l'évidage, le rangement des aiguilles et, enfin, la cémentation, lorsque cela est nécessaire.

La trempe et le recuit des aiguilles brutes exigent neuf opérations, mais on les fait par tas de 15 kilogrammes, contenant plus de 300,000 aiguilles.

Le polissage est l'opération la plus longue, quoiqu'on en polisse un million à la fois. Il exige cinq opérations, qui se répètent chacune sept à huit fois. Les aiguilles sont mises en rouleaux avec de petites pierres dures interposées et de l'huile de colza. Les petites pierres s'écrasent peu à peu dans le moulin où les rouleaux sont agités, et c'est le frottement qui donne le polissage, et dont les dernières opérations se font avec l'huile seulement et du gros son.

Le triage des aiguilles polies se fait en cinq opérations, et après le brunissage, opération délicate et importante qui donne le brillant, on fait la mise en paquets.

C'est l'homogénéité du métal qui permet d'obtenir le beau poli. C'est son élasticité jointe à sa dureté qui sont nécessaires pour faire de

bonnes aiguilles. De tous les métaux connus, l'acier seul possède ces trois qualités à un degré suffisant.

LE MAGNÉTISME HUMAIN

Est-ce assez fantastique? est-ce assez sur-naturel? Verbeck continue au Théâtre-Bellecour le cours de ses succès, de ses prodiges, de ses enchantements, et Mlle de Marguerit contribue pour la plus large part aux triomphes de chaque soir, aux entrèvements de la foule, aux étonnements des savants et des incrédules. Est-ce la magie du maître, n'est-ce pas plutôt la majestueuse beauté du sujet qui provoque tant d'applaudissements? Dans quel monde étrange se trouve-t-on transporté quand on assiste, anxieux et soulevé, à ces scènes incompréhensibles d'effrayante catalepsie, de fascination presque subite, de paralysie des paupières et d'ascension magnétique? Ce sont des extases sans fin, des existences nouvelles, des transmissions occultes de la pensée, où tout surprend, captive, enchante et entraîne. On songe malgré soi aux spasmes mystiques des saintes hystériques du catholicisme. Jamais elles n'ont été plus séduisantes, plus concentrées, plus divines que l'a adorable Mlle Marguerit dans ses poses d'équilibre instable! Jamais elles n'ont été plus séduisantes et plus aimées de Dieu que Mlle Marguerit ne l'est du public! Et quand elle est là, inerte, raide comme un cadavre, blanche dans son blanc linéuil de laine ou de satin, qui ne se donnerait tout entier pour la rappeler à la vie? On sent qu'elle emporte votre âme et que votre pensée se perd à sa suite dans les mystères de l'inconnu. M'ex-plique que pourra les phénomènes du magnétisme humain: Mlle de Marguerit en témoigne, elle les subit, elle les fait désirer, mais elle ne révèle rien. Que son maître, l'heureux Verbeck, a bien raison de garder tout pour lui!

Pourquoi ne va-t-il pas dompter les lions de Bidel? A lui, les fauves; mais qu'il nous laisse longtemps admirer à Lyon les grâces vivantes de l'Ange du magnétisme!

On lit d'ailleurs, dans le *Petit Lyonnais*, à propos de la séance d'hier, un très-joli dithyrambe sur l'étoile nouvelle qui s'est levée au ciel du magnétisme et qui s'est courbée sous les passes de Verbeck. Voici l'article:

C'est devant une salle comble que M. Verbeck, hier au Théâtre-Bellecour, a continué ses intéressantes expériences de magnétisme humain.

Disons vite que chaque fois, elles présentent un intérêt nouveau.

M. Verbeck endure et soumet à sa toute-puissance, non seulement Mlle Marguerit, mais encore nombre de sujets qu'il subjugué entièrement.

C'est ainsi qu'hier au soir, il a magnétisé une charmante dame, dont nous n'avons pas moins admiré le costume vieil or que le charmant sommeil dont elle dormait.

Le rêve a dû être délicieux, car cette jeune et jolie songeuse obéissait à la meilleure grâce du monde aux moindres volontés de son séducteur.

Elle s'est levée d'abord, puis s'est avancée de quelques pas sur la scène comme pour aller trouver les spectateurs; enfin elle s'est mise à genoux.

Puis elle a joint deux jolies petites mains et est restée dans cette position durant quelques minutes, juste le temps pour donner au public le plaisir de la voir et de l'applaudir ainsi que son habile maître, M. Verbeck.

L'aimable dormeuse qui dormait si bien s'est réveillée de même, et a dit de sa voix la plus charmante, comme pour s'excuser, honteux qu'elle était: Messieurs, je vous demande pardon si je me suis endormie... c'est que vraiment ce n'était pas ma faute.

On lui a fait fête alors et un véritable succès, au nouvel émule de Mesmer et de Cagliostro.

Dimanche 1^{er} et lundi 2 janvier, deux représentations affectées aux dames, qui clôtureront la série brillante des séances de celui qu'on surnomme avec vérité le Prince de la Prestidigitation.

Le bureau de location est ouvert de 11 heures à 6 heures.

TRIBUNE THÉÂTRALE

GRAND THÉÂTRE. — Nous ne nous étendrons pas sur les incidents tumultueux de cette semaine, nous regrettons que de semblables choses se produisent; car, après de l'étranger que le hasard a amené ces jours derniers dans notre ville, et de la population sérieuse, ils ont été stupides et déshonorants.

Constatois seulement, l'immense succès de Mlle Galli-Marie, dans *Mignon*, très-bien secondée par MM. Eugel et Barbe. M. Augier, qui accompagnait dans Louhario un quatrième début, a été accepté. Quant à Mlle Finckel, mieux est de n'en pas parler.

La première représentation de *Guillaume Tell* a été des plus tumultueuses, aussi la représentation s'en est elle ressentie; néanmoins, MM. S. Lomon et S. Guin, ont obtenu un grand succès, surtout M. Salomon, qui a chanté et non écrit comme le faisait ses précesseurs, le rôle d'Arold. Nos plus sincères compliments à cet artiste, que nous devons être heureux de posséder. La mise en scène est très soignée, et nous souhaitons long succès à cet opéra.

L'administration nous promet le *Prophète*, pour le 4 janvier, avec Mme Appia, de l'Opéra, dans le rôle de Fidès.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — *Le Monde ou l'On s'en va*, fait tous les soirs salle comble. Nous sommes heureux de ce résultat, car à présent la pièce marche très-bien; les artistes savent mieux leur rôle et le joue avec plus de sûreté.

Mlle Carina, a été reçue lundi, dans l'*Etoile*, charmante comédie de M. Pailleur, où elle remplissait le rôle de Toïnou.

GRAND MÉNAGERIE BIDEL. — Il y a foule tous les soirs aux représentations du dompteur Bidel: le public lyonnais ne peut se rassasier de voir ces fauves terribles obéir à leur maître comme de timides moutons, puis, tout à coup, bondir sur lui et le menacer en poussant d'épouvantables rugissements. Ce sont alors des applaudissements frénétiques, car d'un geste, d'un regard, Bidel fait remper à ses pieds ses dangereux pensionnaires.

EDEN-THÉÂTRE A. DELILLE (Perrache). — Tous les soirs, le théâtre du célèbre prestidigitateur est comble, le public des lieux d'assister aux représentations offertes par M. Delille a répondu à l'appel qui il nous avait fait en nous offrant un nouveau genre de spectacle, inconnu jusqu'à ce jour dans notre ville.

Les fantoches obtiennent, chaque soir, un grand succès.

Cette troupe terminera sa série de représentations samedi 31.

Nous engageons les familles à aller aux dernières séances de la célèbre troupe anglaise-américaine. Les frères Schmidt ont un succès inouï dans leurs exercices périlleux au Rock américain. Ces deux gymnastes sont rappelés tous les soirs, et on ne peut se laisser de voir avec quelle grâce et quelle agilité ces deux jeunes gens exécutent les exercices de haute difficulté.

M. Delille nous réserve pour les fêtes du Nouvel An des spectacles variés, se recommandant particulièrement aux familles. Dimanche 1^{er} et lundi 2 janvier, représentations enfantines.

Exposition à la Chapellerie des Négoçiants, 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon. — Maison Amédée et Antonin POYARD frères, fondée en 1745, anciennement rue Saint-Pierre, sans succursale à Lyon. Fabrique rue Sala, 58. Exportation.

La maison Julien vient de traiter une affaire considérable de draperies, hautes nouveautés pour pardessus d'hiver et vêtements complets sur mesure — 35 francs.

C'est la seule maison qui par l'importance de ses achats puisse vendre des vêtements faits sur mesure à un même prix que les grandes maisons de confection. — Julien, tailleur, 63, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

FER ENCAUSSE. — Trois gouttes équivalent en puissance martiale à une livre de viande.

FOIRES ET MARCHÉS

Du 1^{er} au 7 janvier 1882. Département du Rhône. — 1. Chazay-d'Azergues, Saint-Romain-de-Popey. — 2. Villefranche, Cours, Brignais, Chambost-Chamelet, Larajasse, Lenthilly, Saint-Julien-sur-B. — 3. Bois-d'Oingt. — 4. Saint-Symphorien-sur-Coise, Thizy, Loire, Chambost-Allières. — 5. Les Hautes. — 6. Les Olmes. — 7. Bully, Givors.

Concours Agricoles Régionaux pour 1882

Aubenas, du 29 avril au 8 mai. Dax, du 29 avril au 8 mai. Avignon, du 6 au 15 mai. Châteauroux, du 6 au 15 mai. Nantes, du 13 au 22 mai. Auxerre, du 13 au 22 mai. Albi, du 20 au 30 mai. Draguignan, du 20 au 30 mai. Niort, du 20 au 30 mai. Saint-Quentin, du 27 mai au 5 juin. Chaumont, du 3 au 12 juin. Saint-Lô, du 3 au 12 juin.

LYON

Marché de Lyon-Vaise

Lundi 26 décembre 1881

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1^{er} q., 2^e q., 3^e q., 4^e q.), PRIX extrêmes. Rows: Porcs...

Mardi 27 décembre 1881

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1^{er} q., 2^e q., 3^e q., 4^e q.), PRIX extrêmes. Rows: Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons...

Jeudi 29 décembre 1881

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1^{er} q., 2^e q., 3^e q., 4^e q.), PRIX extrêmes. Rows: Veaux, Moutons, Porcs...

Vendredi 30 décembre 1881

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1^{er} q., 2^e q., 3^e q., 4^e q.), PRIX extrêmes. Rows: Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons...

Observations générales sur les marchés aux Bestiaux de la semaine

Marchés aux Bestiaux de la semaine. LUNDI 26 décembre. Porcs. — Marché moins actif que la semaine passée, malgré le petit nombre de marchandises exposées, les prix se sont un peu mieux soutenus, et le marché s'est clôturé mieux qu'on ne l'espérait.

Observations générales sur les marchés aux Bestiaux de la semaine. MARDI 27 décembre. Bœufs. — Le petit nombre de bêtes exposées a rendu les transactions un peu plus actives; malgré cela les cours ne sont guère plus élevés que ceux des précédents marchés.

MARCHÉS AUX BESTIAUX. Marché de la Villette. Lundi 26 décembre 1881. Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, RENVOIS, VENDES les 100 kil., PRIX.

MARCHÉS AUX BESTIAUX. Jeudi 29 décembre 1881. Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, RENVOIS, VENDES les 100 kil., PRIX.

MARCHÉS AUX BESTIAUX. Vendredi 30 décembre 1881. Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, RENVOIS, VENDES les 100 kil., PRIX.

MARCHÉS AUX BESTIAUX. Samedi 31 décembre 1881. Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, RENVOIS, VENDES les 100 kil., PRIX.

POMMES DE TERRE

Le marché de la place Saint-Jean contiendra à nouveau un grand approvisionnement, les prix, quoique sans changement sont néanmoins mieux tenus.

PAILLES ET FOURAGES

On signale des prix mieux tenus, on le doit sans doute aux froids intenses que nous avons depuis quelques jours.

SUIFS

Cours de Lyon, 28 décembre. Suiifs en branche, 72 à 74 fr. Peaux de moutons sèches, de 1,70 à 1,90 lek.

SALAISSONS ET SAINDOUX

Cours de Lyon. Lard en bande, 1^{er} épais. — nouveau 1^{er}. — 2^e. — 3^e. — 4^e.

BLES & FARINES

Paris, 29 décembre. Farines de consommation. — Les prix sont sans changement.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS

Affiché à la Bourse de Lyon le 30 décembre. Les prix sont cotés aux 100 kil.; pour spiritueux, à l'hectolitre et entropé, et hors barrières, pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

Alcools — Vins. Paris, 29 déc. — Cours commerciaux. Alcools. — Les prix fléchissent de 25 c. sur hier. Le courant se paie 60 75; janvier, demandé à 61 25, est tenu 61 75; les quatre premiers se paient 62 25 et les quatre suivants se cotent de 63 à 63 50.

Alcools — Vins. Cette (Hérault), 28 décembre. 3/6 bon goût disp., 110 fr.; marc, 100 fr.; Nord, 71 fr. Vins toujours calmes.

Alcools — Vins. Nîmes (Gard), 27 décembre. Nos cours sont toujours sans variation en 3/6. Disponible. — 100 à 100. Janvier. — 100 à 100. 4 premiers. — 100 à 100. Mars. — 95 à 95. Vins calmes.

Alcools — Vins. Beaujolais. — La position des vins est à peu près toujours la même. Dans les bonnes qualités du Beaujolais, il faut payer de 180 à 190 ou 195 pour avoir première cuvée.

Alcools — Vins. Midi. — A Béziers, les opérations commerciales sur les vins, continuent à s'effectuer sans variation. Les bons subergues maintiennent le prix de 33 francs à l'hectolitre.

SUIFS, SAINDOUX, SALAISSONS

Paris, 21 décembre. Le suif de place reste bien tenu de 95 à 96 fr., et les vendeurs ne semblent pas disposés à céder au-dessous de ces prix.

HUILES — GRAINES

Paris, 29 déc. — Cours commerciaux. Huiles de Colza. — La cote est plus ferme qu'hier et on constate une amélioration en faveur des vendeurs.

CAFÉS

Le Havre (Seine-Inférieure), 28 décembre. Saindox. — En hausse. Ventes 200 tierçons Wilcox sur décembre à 82,50 le 50 kil.

BOURSE DE PARIS

3 0/0. — 84 20. Banque Ottomane. — 860. 3 0/0 amortis. — 85 40. Crédit Mobilier. — 730. 3 0/0 nouv. — 85. Crédit Lyonnais. — 900. 4 1/2. — 113. Mobilier espagn. — 114 20. 5 0/0. — 114 20. Union générale. — 2 975. Italien. — 90 40. Foncière Lyon. — 555. Hongrois. — 705. Lombard. — 740. Turc. — 13 1/2. Saragossine. — 317. Egyptienne. — 362. Nor. Espagnole. — 683. Banque France. — 5800. Nor. Espagnole. — 683. Crédit Foncier. — 1785. Suédois. — 3353. Laenderbank. — [Consolidés] 99 7/16.

